



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2021-02-D-31-fr-1

Orig. : FR

Décisions du Comité pédagogique mixte

Réunion des 11 et 12 février 2021 – En ligne

Approuvées par la voie de la Procédure écrite N°2021/13 le 26 mars 2021¹

¹ Document réf: 2021-02-D-10

III. POINTS

III.A. PROGRAMMES

Nouveaux programmes

Le CPM approuve les programmes suivants :

1. **Biologie 4 Périodes S6-S7 – 2020-12-D-27-en-1 – M. WOLFF**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE www.eursc.eu, juillet 2021.

2. **Chimie 4 Périodes S6-S7 – 2021-01-D-51-en-1 – A. COENEN**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

3. **Mathématiques 3 Périodes S6-S7 - 2021-01-D-52-en-1 - A. YILMAZ**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

4. **Mathématiques 5 Périodes S6-S7 - 2021-01-D-53-en-1 - A. YILMAZ**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

5. **Mathématiques 3 Périodes approfondissement S6-S7 – 2021-01-D-54-en-1 – A. YILMAZ**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

6. **ONL Irlandais - Cycle secondaire – 2020-12-D-3-en-1 – L. O'TOOLE**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 de la S1 à la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

7. **Physique 4 Périodes S6-S7 – 2021-01-D-56-en-1 – U. LACZYNSKA**

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2021 pour la S6, au 1^{er} septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

8. **Religion Catholique - S1-S3 – 2021-01-D-11-en-1 – M. KALOGRIDOU**

Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 de la S1 à la S3. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

9. **Religion Catholique - S4-S5 – 2021-01-D-12-en-1 – M. KALOGRIDOU**

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2021 pour la S4 et au 1^{er} septembre 2022 pour la S5. Publication sur le site web des EE, www.eursc.eu, juillet 2021.

10. Religion Catholique – S6-S7 – 2021-01-D-13-en-1 – M. KALOGRIDOU

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2021 pour la S6, au 1^{er} septembre 2022 pour la S7. Publication sur le site web des EE, www.eurasc.eu, juillet 2021.

11. Religion Orthodoxe – 2021-01-D-57-en-1 – M. KALOGRIDOU

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2021 de la S1 à la S4 et la S6, au 1^{er} septembre 2022 pour la S5 et la S7. Publication sur le site web des EE, www.eurasc.eu, juillet 2021.

Il sera procédé à l'ajout des annexes aux programmes de Religion catholique et à la correction, le cas échéant, des erreurs que les professeurs ont mentionnées ou mentionneront aux Inspecteurs responsables. S'agissant de modifications non substantielles, il n'est pas nécessaire de les présenter à nouveau au CPM pour approbation. Ils seront envoyés pour information une fois amendés.

12. Décision de reporter d'un an l'entrée en vigueur du programme *Early Education Curriculum* – 2021-01-D-46-en-1 – D. MUSILOVÁ

Le CPM approuve le report d'un an de l'entrée en vigueur du programme *Early Education Curriculum*, qui est maintenant prévue au 1^{er} septembre 2022 afin de permettre une formation adéquate des professeurs. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

III.D. REGLES ET NORMES PEDAGOGIQUES

3. Introduction des nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire – 2021-01-D-38-en-1 – J. FITZGERALD

Le CPM rend un avis globalement positif sur cette proposition. Cependant, il ne peut approuver à ce stade l'introduction graduelle et systémique du portfolio numérique au cycle maternel et primaire des Ecoles européennes. Selon le document 2011-01-D-14 (approuvé par le CPM en février 2011) et le document 2013-09-D-38 (approuvé par le CPM en février 2018), le portfolio peut également prendre une forme numérique. Dans ce cadre, les écoles peuvent déjà expérimenter les nouvelles modalités proposées dans les nouvelles directives concernant le portfolio numérique aux cycles maternel et primaire, mais seulement sur une base volontaire.

Néanmoins, le CPM insiste sur le fait que cette question doit s'envisager dans une perspective plus large, qui prend notamment en compte l'ensemble des projets mobilisant l'unité Informatique du BSGEE. Dès lors, il est proposé de transmettre cette question au GT « IT Péda »² qui examinera sa faisabilité avant que la décision d'introduire le portfolio numérique de manière généralisée ne puisse être adoptée. La question de la formation préalable des enseignants devra également être prise en compte. L'attention est attirée sur le respect de la protection des données, aussi au niveau de l'expérimentation.

² Suivi : Sur la base des nouvelles directives, au vu des circonstances locales des écoles et des recommandations formulées par le groupe de travail IT Péda lors de sa réunion du 2 mars, le groupe de travail « Evaluation au cycle primaire » est invité à suivre ces initiatives et à les commenter lors de la réunion d'octobre du CPM. Le groupe de travail « IT Péda » poursuivra son analyse et a proposé son soutien au groupe de travail.

4. **Proposition de modification des documents « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-3) et « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » (2015-09-D-40-fr-5) – 2020-09-D-62-en-2 – U. KAMP**

Le CPM approuve les adaptations proposées dans le document « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-4), et en particulier les adaptations spécifiques des normes pédagogiques pour l'enseignement à distance avec une entrée en vigueur immédiate. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

7. **Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves – 2021-01-D-29-en-2 – D. MUSILOVÁ, A. GRACIO**

Le CPM approuve le Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves, qui entre en vigueur immédiatement. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

8. **Planification harmonisée - Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes – 2020-11-D-40-en-1 - B. SCHUMACHER**

Le CPM approuve le calendrier illustrant l'avancement du processus pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 et donnant également un aperçu des développements du processus d'harmonisation sur les différents sites et dans le système des Ecoles européennes.

Il approuve également la proposition d'établir une deuxième phase pilote en vue de mettre en œuvre l'harmonisation des plannings pédagogiques entre les cycles primaire et secondaire à partir de février 2022. L'entrée en vigueur de l'harmonisation des plannings pédagogiques est prévue en septembre 2023.

Enfin, la nomination d'un inspecteur du cycle secondaire pour prendre part au groupe temporaire qui accompagnera le cycle secondaire lors des vidéoconférences prévues entre mars 2021 et juillet 2021 est approuvée.

III.F. AUTRES POINTS

4. **Mise en place d'un Comité de planification afin de planifier les activités des Inspecteurs – 2020-09-D-29-en-2 – L. MUNKÁCSY**

Le CPM approuve la mise en place d'un Comité de planification des activités des Inspecteurs avec une entrée en vigueur immédiate. Un document de procédure distinct sera créé sur base du présent document approuvé (qui portera la référence 2021-01-D-86), qui deviendra ensuite une annexe du document *Inspection des Ecoles européennes* (2020-09-D-35). Le Conseil supérieur sera informé de la présente décision.

6. **Education au développement durable - Etat des lieux et Propositions d'actions – 2021-01-D-65-en-1 – P.-O. OTTOSSON**

Le CPM approuve, avec une entrée en vigueur immédiate, les actions émises par le GT « Education au Développement durable » dans son document, sur base des priorités de la Présidence française, et pour lesquelles il n'y a pas d'incidence financière – actions 1, 2, 3 et 6.

7. COSUP – Révision de la Procédure électorale pour les représentants des élèves au sein du système des Ecoles européennes (2019-01-D-55-fr-4) – 2021-01-D-68-en-1 – COSUP

Le CPM émet un avis favorable sur les propositions émises par le COSUP et donne mandat au GT sur les « modalités de désignation des représentants des élèves » afin de poursuivre l'analyse de la situation juridique et de présenter un rapport et d'éventuelles propositions visant à modifier les « procédures pour les élections » (doc. 2019-01-D-55-fr-4).

Le GT réactivé sera composé :

- du Secrétaire général adjoint (président),
- du Conseiller juridique du Secrétaire général,
- de deux représentants du CoSup,
- d'un représentant des directeurs,
- d'un représentant d'Interparents et
- d'un représentant de l'ISTC.

Conscient de l'importance pour le COSUP d'avoir une nouvelle procédure d'élection pour le début de l'année scolaire prochaine, le GT essayera de tout mettre en œuvre afin d'aboutir à une proposition dans les meilleurs délais. Le cas échéant, le CPM pourrait devoir être consulté par la voie de la procédure écrite. Si tel ne pourrait pas être le cas, le rapport et les propositions éventuelles seront présentés au CPM en octobre 2021 pour avis, en vue de leur approbation par le Conseil Supérieur par la voie de la procédure écrite ou pendant sa réunion de décembre 2021 en fonction de la conjoncture.

8. COSUP – Le bien-être des élèves – 2021-01-D-80-en-1 – COSUP

Le CPM émet un avis favorable sur la demande du COSUP et mandate le Bureau du Secrétaire général pour réactiver le GT « Politique de protection de l'enfance » afin d'inclure le bien-être des élèves dans son champs d'activités. Ce GT est invité à formuler des propositions visant à assurer le bien-être des élèves au sein des EE. Sa composition sera précisée ultérieurement.